

Décision du Conseil européen sur l'élection de son président (1er mars 2012)

Légende: Le 1er mars 2012, le Conseil européen décide de réélire Herman Van Rompuy à la présidence du Conseil européen pour la période allant du 1er juin 2012 au 30 novembre 2014.

Source: Conseil européen, Décision du Conseil européen du 1er mars 2012 portant élection du président du Conseil européen (2012/151/UE), dans Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 16.03.2012, n° L 77, p. 17. <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32012D0151&from=FR>.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_du_conseil_europeen_sur_l_election_de_son_president_1er_mars_2012-fr-c9fca8df-df07-4020-9ffe-2401947b8e16.html



Date de dernière mise à jour: 26/11/2015

DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN

du 1^{er} mars 2012

portant élection du président du Conseil européen

(2012/151/UE)

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 15, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 1^{er} décembre 2009, par la décision 2009/879/UE du Conseil européen ⁽¹⁾, M. Herman VAN ROMPUY a été élu président du Conseil européen pour la période allant du 1^{er} décembre 2009 au 31 mai 2012.
- (2) Conformément au traité, le titulaire du mandat de président du Conseil européen peut être réélu une fois,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Herman VAN ROMPUY est réélu président du Conseil européen pour la période allant du 1^{er} juin 2012 au 30 novembre 2014.

Article 2

La présente décision est notifiée à M. Herman VAN ROMPUY par le secrétaire général du Conseil.

Elle est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 1^{er} mars 2012.

Par le Conseil européen

Le président

H. VAN ROMPUY

⁽¹⁾ JO L 315 du 2.12.2009, p. 48.